



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de l'éducation

Le mercredi 15 juin 2005 — Vol. 38 N° 66

Élection du président et du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'éducation
Le mercredi 15 juin 2005 — Vol. 38 N° 66

Table des matières

Élection du président, M. Jacques Chagnon	1
Élection du vice-président, M. Maxime Arseneau	1

Intervenants

M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée
M. Jacques Chagnon, président de la commission

M. Yvan Bordeleau
Mme Noëlla Champagne

Le mercredi 15 juin 2005 — Vol. 38 N° 66

Élection du président et du vice-président

(Douze heures quarante-six minutes)

Le Président (M. Bissonnet): À l'ordre! Je déclare ouverte la Commission de l'éducation, puisque nous avons quorum. Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé hier que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Selon l'article 135 du règlement, «le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire».

**Élection du président,
M. Jacques Chagnon**

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président. M. le député de l'Acadie.

M. Bordeleau: Merci, M. le Président. Alors, je voudrais proposer M. Jacques Chagnon, député de Westmount—Saint-Louis, à titre de président de la Commission de l'éducation.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Il n'y a pas d'autre proposition.

Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté.

Je déclare donc M. le député de Westmount—Saint-Louis président de la Commission de l'éducation et je lui cède le fauteuil pour élire le poste de vice-président ou vice-présidente.

**Élection du vice-président,
M. Maxime Arseneau**

Le Président (M. Chagnon): Merci, M. le Président. Alors, élection à la vice-présidence. Je reçois les candidatures à titre de vice-président de la commission.

Mme Champagne: Oui.

Le Président (M. Chagnon): Je vous écoute, Mme la députée de Champlain.

Mme Champagne: M. le Président, alors conformément à notre règlement, je propose que le député des Îles-de-la-Madeleine...

Des voix: Oh!

Mme Champagne: ...M. Maxime Arseneau, soit élu à nouveau à titre de vice-président...

Le Président (M. Chagnon): De toutes les Îles-de-la-Madeleine.

Mme Champagne: ...de la Commission de l'éducation pour la durée de son mandat.

Le Président (M. Chagnon): De toutes les Îles-de-la-Madeleine.

Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Alors, je déclare donc le député des Îles-de-la-Madeleine vice-président de la Commission de l'éducation.

Et j'ajourne la séance sine die.

(Fin de la séance à 12 h 48)